

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020 A 19 H 00

L'an **deux mil vingt le quinze septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du foyer socio-culturel à la suite de la convocation du **4 septembre 2020**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Sandrine BOESZE, Tulio PALA, Frédéric BAUMANN, Walter GATTERA, Sandrine TOURDOT, Dominique LEBLANC, Philomène MARGANI, Francesca DI PIETRO, Lionel ULLMANN, Marie-Louise ARNOLD, Jonathan SNIATECKI, Françoise NAPOLI, Nadine FORTE et Souhaila BOUKROUNA

Absents excusés et procurations :

Procurations

- M. Dany BECKER à M. Lionel ULLMANN.
- M. Jean PROFIT donne procuration à M. Dominique LEBLANC
- Pascale BOTZUNG donne procuration à François SALING

Absents excusés : Jonathan GIGLIA – Stéphanie COLLE

Absents : Serdal KOC

Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Dominique LEBLANC

I) Demande de concession « Bleue Lorraine » Mine d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Française de l'Energie

Par arrêté préfectoral DCAT/BEPE/N° 2020-130 du 6 août 2020 le secrétariat Général et la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession Bleue Lorraine » présentée par la Société Française de l'Energie.

Cette enquête a débuté le 10 septembre 2020 prendra fin le 13 octobre 2020. Des permanences sont organisées par une commission d'enquête composée de :

- M. René MULLER, Ingénieur Charbonnages de France en retraite en qualité de Président de la Commission d'enquête.
- Mrs Michel BOUR, retraité et Philippe HENNEQUIN, retraité de l'armée de l'air en qualité de membres de la commission d'enquête.

Les lieux de permanence, adresses dates et horaires sont précisées dans l'arrêté préfectoral du 6 août 2020.

Conformément à l'article 28 du décret n°2006-648 du 6 juin 2006, il appartient au Conseil Municipal de faire connaître sous 30 jours, à réception le 18 août 2020 du courrier de la Préfecture de la Moselle, son avis sur ce projet. A noter qu'en cas d'absence d'avis dans le délai imparti, il est réputé favorable en application des dispositions de ce même article.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier avant le 18 septembre 2020.

Le Maire expose aux conseillers présents les éléments du dossier qu'il a consulté en amont et tel que cela a été synthétisé dans la plaquette de 7 pages de la Française de l'Energie soit :

- LFDE (la Française de l'Energie) c'est :
 - Un producteur d'énergies en circuits courts.
 - Un portefeuille renforcé dans les énergies renouvelables.
 - Un acteur majeur de la transition écologique (producteur d'énergie rentable contribuant à la réduction des émissions de CO² de manière absolue et relative).
 - Des implantations stratégiques sur les grands bassins miniers.
 - Le bassin minier lorrain : un environnement déjà bien connu.
 - Présentation des caractéristiques du charbon lorrain.
 - Présentation de l'architecture des forages.
 - Des résultats des puits forés.
 - Présentation des deux grands sites qui font l'objet en 2018 d'une demande de concession et objet du présent point.
 - L'option de valorisation de la ressource.
 - L'évaluation des impacts potentiels du projet sur les eaux superficielles et souterraines, le sol et le sous-sol, les milieux naturels et patrimoine culturel, le cadre de vie et la qualité de l'air et les risques naturels et technologiques.
 - La réglementation qui s'impose aux forages et à l'exploitation procédure encadrée par le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, l'arrêté ministériel du
 - Les différents impacts socio-économiques du projet sur la commune et la région (financiers (redevance communale, tréfoncière, réduction de la facture énergétique pour les consommateurs locaux (en raison des circuits courts)) et l'impact sur les emplois.

Le Conseil Municipal après présentation du dossier et exposé du Maire

Considérant l'absence de références sérieuses sur la technique de forage envisagé, le manque de conclusions d'études d'impact sur l'environnement et l'incapacité du demandeur de chiffrer les retombées économiques pour le territoire communal et communautaire.

Considérant d'autre part l'insuffisance de délai pour permettre à tous les conseillers de prendre connaissance du dossier

Décide à l'unanimité, après avoir répondu aux interrogations des conseillers présents à leur intervention respective, d'émettre **un avis défavorable** à la demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession Bleue Lorraine » sollicitée par la Française de l'Energie.

Sur ce point unique les votes ont été suivants :

Avis défavorables : 18 conseillers y compris **les trois procurations** soit François SALING, Eliane FISCHER, Sandrine BOESZE, Tulio PALA, Frédéric BAUMANN, Walter GATTERA, Sandrine TOURDOT, Dominique LEBLANC, Philomène MARGANI, Francesca DI PIETRO, Lionel ULLMANN, Marie-Louise ARNOLD, Jonathan SNIATECKI, Nadine FORTE, Souhaila BOUKROUNA et

- Lionel ULLMANN pour M. Dany BECKER
- Dominique LEBLANC pour Jean PROFIT
- François SALING pour Pascale BOTZUNG

Avis réservés : HILPERT J.P et NAPOLI F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15